



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté* B.P. 5015  
*Égalité* Route de la rocade  
*Fraternité* 97305 CAYENNE CEDEX

Tél. 0594 301 495  
Fax 0594 250 291

[ce.9730083C@ac-guyane.fr](mailto:ce.9730083C@ac-guyane.fr)

Dossier suivi par :

M-R. MUNE

Principal

Réf. : DIR.M-R.M/M-P.M/2021/



Cayenne, le 11 octobre 2021

Le Principal

à

**Madame, Monsieur les professeurs  
principaux de 3<sup>ème</sup>  
Mesdames les CPE**

**Objet** : Protocole relatif aux périodes d'observation en entreprise.

Les stages d'observation en entreprise participent au processus d'orientation des élèves par sa contribution au « Parcours Avenir ». Ils impliquent en conséquence, tous les enseignants des équipes pédagogiques des classes de 3<sup>ème</sup>.

Ainsi, chaque professeur principal organise la répartition équitable de ses élèves entre les enseignants de sa classe en vue des visites. La répartition retenue est transmise au Principal adjoint pour le mercredi 15 décembre, délai de rigueur.

Les enseignants retenus pour les visites deviennent des tuteurs, qui outre la visite obligatoire en entreprise et à son évaluation selon la grille annexée, aident à la rédaction du rapport de stage rédigé sur informatique (environ 10 pages photos comprises) et à son évaluation en collaboration avec le professeur principal (grille annexée). Pour les visites, un ordre de mission est complété et adressé au secrétariat de direction pour signature.

Le principe est étendu à la restitution du rapport et à son évaluation qui s'effectue sur le temps de cours du tuteur et du professeur principal. L'élève dispose de 07 à 10 minutes pour présenter son stage et répondre aux questions du « jury ».

Le professeur principal sera en charge de la saisie des notes finales (rapport et oral) dans Pronote. Il en est de même pour la validation ou non de la compétence du domaine 3 « L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte. » Ces informations lui seront communiquées par le tuteur. Il complétera aussi la rubrique « Parcours » du bilan périodique.

Le modèle de rapport et les différents documents d'évaluation sont à communiquer aux élèves ou à présenter et commentés avant le début des stages. La reproduction de tous ces documents liés au stage sera faite sur le compte de l'administration du collège.

Vous veillerez à ce que ce dispositif qui constitue une charge supplémentaire de travail pour vous soit bénéfique et ouvre de réelles perspectives d'orientation pour vos élèves vers des voies de réussite.

Je vous remercie pour votre engagement.

**Le Principal**



Martin-Ryter MUNE